

ARRÊTÉ.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,*

Vu la loi du 2 mai 1936 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 24 Juin 1936

adhésion

Vu l'engagement en date du 14 Janvier 1937 donnée par M. le ~~Président~~ Ministre de la Guerre et celle, en date du 12 Mars 1937 donnée par M. le Ministre des Finances

Vu l'adhésion en date du 21 Mai 1937 donnée par le Conseil Municipal de Langres

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La Promenade de Blanchefontaine, à Langres  
(Haute-Marne)

est classé e parmi les sites et monuments naturels de caractère  
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Haute-  
Marne au maire de Langres et aux Ministres des Finances  
et de la Guerre  
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation de la  
Promenade classée classé.

Paris, le - 7 JUIL 1937

*Beaumont*